



FAQ clients – Obligation de certificat à partir du 13.09.2021

Pourquoi y a-t-il désormais une obligation de certificat pour mon voyage à bord du Glacier Express?

En sa qualité d'entreprise de transport et de prestataire de services de restauration, Glacier Express AG est soumise au plan de protection des transports publics ([plan de protection des transports publics](#)) et au plan de protection pour la restauration ([plan de protection gastronomique](#)). Ces plans de protection régissent la mise en œuvre quotidienne dans les entreprises des obligations décidées par le Conseil fédéral.

C'est la raison pour laquelle nous sommes tenus de respecter les conditions du Conseil fédéral décidées le 08.09.2021 concernant l'extension de l'obligation de certificat.

À partir de quand et jusqu'à quand l'obligation de certificat s'applique-t-elle?

Selon le Conseil fédéral, l'obligation prolongée de certificat s'appliquera probablement du 13.09.2021 au 24 janvier 2022. Ce délai dépend de la situation épidémiologique et peut être levé plus tôt par le Conseil fédéral.

À qui s'applique l'obligation de certificat?

L'obligation de certificat s'applique à toutes les personnes à partir de 16 ans (les enfants et adolescents de moins de 16 ans sont exclus de l'obligation de certificat).

Quels certificats sont valables?

L'accès au Glacier Express est accordé à tous les clients qui peuvent présenter un certificat Covid (CH ou UE/AELE) valide sous forme papier ou dans l'appli, ainsi qu'une pièce d'identité valide. Le certificat documente soit une vaccination Covid complète, soit une guérison, soit un résultat négatif au moyen d'un code QR.

Toutes les personnes originaires de pays tiers / hors UE qui ont été vaccinées avec un vaccin approuvé par l'Agence européenne des médicaments (EMA) peuvent obtenir un certificat Covid valable dans toute la Suisse en faisant convertir en ligne leur certificat de vaccination en certificat de vaccination suisse (le point de contact central pour les touristes sera disponible à partir du 11.10.21).

Pendant la phase de transition jusqu'au 24.10.2021, un certificat de vaccination reconnu (par exemple, la carte CDC) ainsi qu'une pièce d'identité officielle/un passeport suffiront aux clients étrangers pour accéder au Glacier Express.

Quels trains du Glacier Express sont concernés par l'obligation de certificat?

Tous les trains à l'exception des trains spéciaux 900/901 (sans offre de repas), qui circulent certains jours de septembre pour des groupes fermés.

Que dois-je présenter pour pouvoir voyager à bord du Glacier Express?

Le Glacier Express ne peut être utilisé qu'avec un certificat Covid valable. Le certificat documente une vaccination contre la Covid, un antécédent de maladie ou un résultat négatif au test.

[Toutes les informations sur le certificat COVID suisse](#)

Puis-je me faire tester sur place chez vous?

Non, tous les clients doivent se munir eux-mêmes d'un certificat Covid au préalable. Voici un [aperçu](#) des centres de test possibles.

Quand et comment l'obligation de certificat est-elle contrôlée?

Avant l'accès à bord, les QR codes des certificats Covid de tous les clients sont scannés et contrôlés par nos collaborateurs. Ce contrôle est effectué à tous les arrêts officiels figurant sur l'horaire du Glacier Express. Nous assurons ainsi que les contrôles sont effectués dans tous les lieux d'accès à bord et que seuls des passagers testés, vaccinés ou guéris se trouvent à bord du Glacier Express.

Y aura-t-il des changements d'horaires ou dois-je m'attendre à des retards en raison des contrôles des certificats?

Non, il n'y aura pas de changement d'horaire. En ce qui concerne les retards, nous ne pourrions nous prononcer qu'après quelques jours.

L'obligation de porter le masque est-elle supprimée en raison de la nouvelle obligation de certificat?

L'introduction de l'obligation de certificat dans le Glacier Express entraîne la suppression de toutes les autres mesures telles que le traçage des contacts, l'obligation de porter un masque et les limitations de capacités.

Puis-je continuer à consommer de la nourriture ou à profiter de l'offre de restauration dans votre train?

Oui, nos services de restauration à bord du Glacier Express restent à la disposition de tous les passagers comme à l'accoutumée.

Je souhaite annuler ou modifier la réservation de mon voyage en raison de l'obligation de certificat. Comment dois-je procéder?

Veillez vous adresser à:

Rail Service Glacier Express

25 de la Bahnhofstrasse

CH – 7000 Coire

E-mail : info@glacierexpress.ch

Téléphone : +41 (0) 81 288 65 65